

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
14.0	17.06.2024	10797220-00014	Date de la première version publiée: 05.08.2010

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Wütop WRD

Code du produit : 0893 700 115

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 28A8-M0Y6-H00M-KC9A

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs  
Utilisation professionnelle du produit

Restrictions d'emploi recommandées : Ne peut être utilisé que par du personnel formé.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Würth France  
Z.I.Ouest, Rue Georges Besse  
67158 Erstein

Téléphone : +33 (0)388 64 53 00

Téléfax : +33 (0)388 64 62 00

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : prodsafe@wuerth.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (France) +33 (0)1 45 42 59 59. Nancy Anti-poisons Center (24/7) +33 (0)3 83 32 36 36 bnpc@chu-nancy.fr

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
14.0	17.06.2024	10797220-00014	Date de la première version publiée: 05.08.2010

	ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 05.08.2010

P308 + P313      EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P342 + P311      En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

4,4'-diisocyanate de diphenylméthylène, oligomères  
Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et du o(p-isocyanate de ben- zyle)isocyanate de phényle  
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane  
Dilaurate de dibutylétain

### Etiquetage supplémentaire

«À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle».

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Une exposition excessive peut aggraver un asthme pré-existant et d'autres troubles respiratoires (p. ex. emphysème, bronchite, syndrome de dysfonction ou d'affection respiratoire réactionnelle).

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
4,4'-diisocyanate de diphenylmé- thylène, oligomères	25686-28-6 500-040-3 01-2119457013-49	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335	>= 5 - < 10

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
 Date de la première version publiée: 05.08.2010

		<p>STOT RE 2; H373 (Voies respiratoires)</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 &gt;= 5 % Resp. Sens. 1; H334 &gt;= 0,1 %</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 1,5 mg/l</p>	
Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et du o(p-isocyanate de benzyle)isocyanate de phényle	Non attribuée 247-714-0 615-005-00-9 01-2119457015-45	<p>Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 (Voies respiratoires)</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 &gt;= 5 % STOT SE 3; H335 &gt;= 5 % Skin Irrit. 2; H315 &gt;= 5 % Resp. Sens. 1; H334 &gt;= 0,1 %</p>	>= 5 - < 10
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8 202-966-0 615-005-00-9 01-2119457014-47	<p>Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 (Voies respiratoires)</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319</p>	>= 5 - < 10

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 05.08.2010

		>= 5 % STOT SE 3; H335 >= 5 % Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Resp. Sens. 1; H334 >= 0,1 %	
Carbonate de propylène	108-32-7 203-572-1 607-194-00-1 01-2119537232-48	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
Dilaurate de dibutylétain	77-58-7 201-039-8 050-030-00-3 01-2119496068-27	Skin Corr. 1; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Repr. 1B; H360FD STOT SE 1; H370 (Système immunitaire) STOT RE 1; H372 (Système immunitaire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
14.0	17.06.2024	10797220-00014	Date de la première version publiée: 05.08.2010

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.  
En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminés.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Des symptômes respiratoires, y compris un œdème pulmonaire, peuvent être retardés.  
Une exposition excessive peut aggraver un asthme pré-existant et d'autres troubles respiratoires (p. ex. emphysème, bronchite, syndrome de dysfonction ou d'affection respiratoire réactionnelle).

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO2)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
14.0	17.06.2024	10797220-00014	Date de la première version publiée: 05.08.2010

Poudre chimique sèche  
Utilisez de l'eau pulvérisée en cas d'incendies de grande envergure

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.  
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de silicium  
Oxydes de carbone  
Oxydes de métaux  
Oxydes d'azote (NOx)  
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)  
Isocyanates

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
14.0	17.06.2024	10797220-00014	Date de la première version publiée: 05.08.2010

peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.  
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.  
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.  
Après une heure environ, mettez les déchets à la poubelle et ne la fermez pas, en raison de l'évolution du dioxyde de carbone.  
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.

Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les vêtements.  
Ne pas respirer les vapeurs.  
Ne pas avaler.  
Eviter tout contact avec les yeux.  
Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Conserver à l'abri de l'eau.  
Protéger de l'humidité.  
Les personnes déjà sensibilisées et celles susceptibles de souffrir d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes doivent consulter leur médecin concernant le travail avec des irritants ou des sensibilisants respiratoires.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 05.08.2010

minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Protéger de l'humidité. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :  
Oxydants forts  
Substances et mélanges autoréactifs  
Peroxydes organiques  
Explosifs  
Gaz

Température de stockage recommandée : 15 - 25 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	VME	0,01 ppm 0,1 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	0,02 ppm 0,2 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites indicatives			
Dilaurate de dibu-	77-58-7	VME	0,1 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
 Date de la première version publiée: 05.08.2010

tylétain		(Etain)	
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
	VLCT (VLE)	0,2 mg/m <sup>3</sup> (Etain)	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur	
Polypropylèneglycol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	98 mg/m <sup>3</sup>	
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	13,9 mg/kg p.c./jour	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29 mg/m <sup>3</sup>	
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8,3 mg/kg p.c./jour	
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	8,3 mg/kg p.c./jour	
	Carbonate de propylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	70,53 mg/m <sup>3</sup>
Travailleurs		Inhalation	Long terme - effets locaux	20 mg/m <sup>3</sup>	
Travailleurs		Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour	
Travailleurs		Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	10 mg/cm <sup>2</sup>	
Consommateurs		Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,4 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs		Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs		Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	10 mg/kg p.c./jour	
Consommateurs		Ingestion	Long terme - effets systémiques	10 mg/kg p.c./jour	
Dilaurate de dibutylétain		Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,02 mg/m <sup>3</sup>
		Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,059 mg/m <sup>3</sup>
		Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,43 mg/kg p.c./jour
		Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	2,08 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,0046 mg/m <sup>3</sup>	
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,04 mg/m <sup>3</sup>	
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,16 mg/kg p.c./jour	
	Consomma-	Contact avec la	Aigu - effets systé-	0,5 mg/kg	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
 Date de la première version publiée: 05.08.2010

	teurs	peau	miques	p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,0031 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	0,02 mg/kg p.c./jour
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,05 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,1 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,025 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,05 mg/m3
4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène, oligomères	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,05 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,05 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,1 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	50 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	28,7 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,025 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,05 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,025 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,05 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	17,2 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour
Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et du o(p-isocyanate de benzyle)isocyanate de phényle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,05 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,05 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,1 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la	Aigu - effets systé-	50 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
 Date de la première version publiée: 05.08.2010

		peau	miques	p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	28,7 mg/cm <sup>2</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,025 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,05 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,025 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,05 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	25 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	17,2 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	20 mg/kg

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Polypropylèneglycol	Eau douce	0,2 mg/l
	Eau douce - intermittent	1,06 mg/l
	Eau de mer	0,02 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,419 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,042 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,031 mg/kg poids sec (p.s.)
Carbonate de propylène	Eau douce	0,9 mg/l
	Eau douce - intermittent	9 mg/l
	Eau de mer	0,09 mg/l
	Eau de mer - intermittent	0,9 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	7400 mg/l
	Sol	0,81 mg/kg poids sec (p.s.)
	Dilaurate de dibutylétain	Eau douce
Eau douce - intermittent		4,63 µg/l
Eau de mer		0,0463 µg/l
Eau de mer - intermittent		4,63 µg/l
Station de traitement des eaux usées		100 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,05 mg/kg poids sec (p.s.)
Sédiment marin		0,005 mg/kg poids sec (p.s.)
4,4'-Diisocyanate de diphenylmé-	Sol	0,0407 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	0,2 Aliments mg / kg
4,4'-Diisocyanate de diphenylmé-	Eau douce	1 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 05.08.2010

thane		
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	10 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sol	1 mg/kg
4,4'-diisocyanate de diphenylméthylène, oligomères	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	10 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sol	1 mg/kg
Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et du o(p-isocyanate de benzyle)isocyanate de phényle	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	10 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sol	1 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Des substances dangereuses peuvent se former lors de l'utilisation (voir chapitre 10).

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter les équipements de protection individuelle suivants:  
Lunettes de protection  
L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 166

#### Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : >= 480 min  
Épaisseur du gant : >= 0,35 mm  
Directive : L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 374  
Temps d'utilisation : 240 min

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
14.0	17.06.2024	10797220-00014	Date de la première version publiée: 05.08.2010

potentiel d'exposition locale.

Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.  
L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : pâte

Couleur : noir

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Inflammable (voir point d'ignition)

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 05.08.2010

---

Point d'éclair : 111 °C

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Mélange de solvants ; détermination de la valeur en pH impossible, pas de solution aqueuse

Viscosité  
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : env. 1,54 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule  
Taille des particules : Non applicable

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 05.08.2010

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable si utilisé comme indiqué. Suivez les conseils de prudence et évitez les matières et les conditions incompatibles.

Polymérise à températures élevées avec l'évolution du dioxyde de carbone.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Les isocyanates réagissent avec beaucoup de matières et le taux de réaction augmente avec la température ainsi qu'en cas de contact accru ; ces réactions peuvent devenir violentes. Le contact est accru en remuant ou si l'autre matière se mélange avec l'isocyanate.  
Réaction exothermique aux acides, amines et alcools  
Réagit à l'eau pour former du dioxyde de carbone et de la chaleur  
Les isocyanates ne sont pas solubles dans l'eau et tombent au fond, mais réagissent lentement à l'interface. La réaction forme du gaz de dioxyde de carbone et une couche de polymère solide.  
Des produits de décomposition dangereux se formeront au contact de l'eau ou de l'air humide.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants  
Acides  
Bases  
Eau  
Alcools  
Amines  
Ammoniaque  
Aluminium  
Zinc  
Laiton  
Etain  
Cuivre  
Métaux galvanisés  
L'air humide

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 05.08.2010

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### **4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène, oligomères:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 425  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Avis d'expert  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 9.400 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

##### **Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et du o(p-isocyanate de benzyle)isocyanate de phényle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,49 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 05.08.2010

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 9.400 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,24 mg/l  
Durée d'exposition: 1 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **Carbonate de propylène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Dilaurate de dibutylétain:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.071 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

### **Composants:**

#### **4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène, oligomères:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritation de la peau  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 05.08.2010

### **Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et du o(p-isocyanate de benzyle)isocyanate de phényle:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritation de la peau

### **4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritation de la peau  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### **Carbonate de propylène:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Dilaurate de dibutylétain:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif après 4 heures d'exposition ou moins

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Composants:**

#### **4,4'-diisocyanate de diphenylméthylène, oligomères:**

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### **Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et du o(p-isocyanate de benzyle)isocyanate de phényle:**

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours  
Remarques : Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

### **4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:**

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours  
Remarques : Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

### **Carbonate de propylène:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

### **Dilaurate de dibutylétain:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 05.08.2010

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

#### Composants:

##### **4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène, oligomères:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : positif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Voies d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Résultat : positif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation : Sensibilisation probable des voies respiratoires chez l'homme sur la base d'études sur des animaux

##### **Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et du o(p-isocyanate de benzyle)isocyanate de phényle:**

Type de Test : Test de Buehler  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : positif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Voies d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Résultat : positif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation : Sensibilisation probable des voies respiratoires chez l'homme sur la base d'études sur des animaux

##### **4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:**

Type de Test : Test de Buehler

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 05.08.2010

Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : positif

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Voies d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Résultat : positif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation : Sensibilisation probable des voies respiratoires chez l'homme sur la base d'études sur des animaux

### **Dilaurate de dibutylétain:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : positif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **4,4'-diisocyanate de diphenylméthylène, oligomères:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

#### **Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et du o(p-isocyanate de benzyle)isocyanate de phényle:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 05.08.2010

---

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

### **Carbonate de propylène:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Résultat: négatif

### **Dilaurate de dibutylétain:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Résultat: positif  
Remarques: Selon les données provenant de composants

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 05.08.2010

similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: positif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Résultat(s) positif(s) de tests de mutagenicité in vivo sur des cellules somatiques de mammifères.  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

### Composants:

#### **4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène, oligomères:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition : 2 années  
Résultat : positif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux

#### **Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et du o(p-isocyanate de benzyle)isocyanate de phényle:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition : 2 années  
Résultat : positif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux

#### **4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition : 2 années  
Résultat : positif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0 Date de révision: 17.06.2024 Numéro de la FDS: 10797220-00014 Date de dernière parution: 22.11.2023 Date de la première version publiée: 05.08.2010

tuées sur les animaux

### Carbonate de propylène:

Espèce : Souris  
Voie d'application : Contact avec la peau  
Durée d'exposition : 104 semaines  
Résultat : négatif

### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### 4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène, oligomères:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

#### 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### Carbonate de propylène:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

### Dilaurate de dibutylétain:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 421  
Résultat: positif



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 05.08.2010

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: positif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale., Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la base de l'expérimentation animale.  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

#### Composants:

##### **4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène, oligomères:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

##### **Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et du o(p-isocyanate de benzyle)isocyanate de phényle:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

##### **4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

##### **Dilaurate de dibutylétain:**

Voies d'exposition : Ingestion  
Organes cibles : Système immunitaire  
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations de 300 mg/kg de poids corporel ou moins.  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Produit:

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 05.08.2010

### Composants:

#### **4,4'-diisocyanate de diphenylméthylène, oligomères:**

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >0,02 à 0,2 mg/l/6h/d.

#### **Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et du o(p-isocyanate de benzyle)isocyanate de phényle:**

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### **4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:**

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >0,02 à 0,2 mg/l/6h/d.

#### **Dilaurate de dibutylétain:**

Voies d'exposition : Ingestion  
Organes cibles : Système immunitaire  
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations de 10 mg/kg de poids corporel ou moins.  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### **Toxicité à dose répétée**

### Composants:

#### **4,4'-diisocyanate de diphenylméthylène, oligomères:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 0,2 mg/m<sup>3</sup>  
LOAEL : 1 mg/m<sup>3</sup>  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition : 2 a  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### **Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et du o(p-isocyanate de benzyle)isocyanate de phényle:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 0,0002 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0 Date de révision: 17.06.2024 Numéro de la FDS: 10797220-00014 Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 05.08.2010

LOAEL : 0,001 mg/l  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition : 2 a  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Espèce : Rat  
NOAEL : 0,2 mg/m<sup>3</sup>  
LOAEL : 1 mg/m<sup>3</sup>  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition : 2 a  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### Carbonate de propylène:

Espèce : Rat  
NOAEL : > 5.000 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 90 jours

### Dilaurate de dibutylétain:

Espèce : Rat  
NOAEL : 0,3 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 28 - 44 jours  
Méthode : OCDE ligne directrice 421  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

#### Composants:

#### Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et du o(p-isocyanate de benzyle)isocyanate de phényle:

Inhalation : Symptômes: Sensibilisation, irritation des voies respiratoires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
14.0	17.06.2024	10797220-00014	Date de la première version publiée: 05.08.2010

Contact avec la peau : Symptômes: Irritation de la peau  
Contact avec les yeux : Symptômes: Irritation des yeux

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Composants:

##### **4,4'-diisocyanate de diphenylméthylène, oligomères:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.640 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1.640 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 10 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
14.0	17.06.2024	10797220-00014	Date de la première version publiée: 05.08.2010

### Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et du o(p-isocyanate de benzyle)isocyanate de phényle:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Scenedesmus subspicatus): > 1.640 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOELR (Scenedesmus subspicatus): 1.640 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: >= 10 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia (Daphnie)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### 4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 3.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 129,7 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodium subspicatus (algues vertes)): > 1.640 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
14.0	17.06.2024	10797220-00014	Date de la première version publiée: 05.08.2010

Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1.640 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### Carbonate de propylène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 929 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 929 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 25.619 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h  
Méthode: DIN 38 412 Part 8

### Dilaurate de dibutylétain:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 05.08.2010

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (boue activée): 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène, oligomères:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 0 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 302  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

##### **Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et du o(p-isocyanate de benzyle)isocyanate de phényle:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 0 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

##### **4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 0 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 302  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 05.08.2010

### Carbonate de propylène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 90 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.

### Dilaurate de dibutylétain:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 23 %  
Durée d'exposition: 39 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### 4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène, oligomères:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 200  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

#### Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et du o(p-isocyanate de benzyle)isocyanate de phényle:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 200  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,51

#### 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 200

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,51

### Carbonate de propylène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,48

### Dilaurate de dibutylétain:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 813

Coefficient de partage: n- : log Pow: 4,44



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
14.0	17.06.2024	10797220-00014	Date de la première version publiée: 05.08.2010

octanol/eau

Méthode: OCDE ligne directrice 107

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:  
produit usagé  
08 04 09, déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
08 05 01, déchets d'isocyanates

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
14.0	17.06.2024	10797220-00014	Date de la première version publiée: 05.08.2010

produit inutilisé  
08 04 09, déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
08 05 01, déchets d'isocyanates

emballages souillés  
15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	UN 3334

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	Aviation regulated liquid, n.o.s. (4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomers, Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
		Classe Risques subsidiaires
IATA	:	9

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
14.0	17.06.2024	10797220-00014	Date de la première version publiée: 05.08.2010

**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d' emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d' emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

## 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75, 3

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est appli-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 05.08.2010

cable à la mise sur le marché ou non.

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane (Numéro sur la liste 74, 56)  
4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène, oligomères (Numéro sur la liste 74, 56)  
Dilaurate de dibutylétain (Numéro sur la liste 30, 20)  
Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et du o(p-isocyanate de benzyle)isocyanate de phényle (Numéro sur la liste 74, 56)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Dilaurate de dibutylétain

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84, 25, 62

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 0 %

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version 14.0      Date de révision: 17.06.2024      Numéro de la FDS: 10797220-00014      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 05.08.2010

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

### Texte complet pour phrase H

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.  
H360FD : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.  
H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Carc. : Cancérogénicité  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Muta. : Mutagénicité sur les cellules germinales  
Repr. : Toxicité pour la reproduction  
Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
14.0	17.06.2024	10797220-00014	Date de la première version publiée: 05.08.2010

Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : Respectez les exigences et les conseils liés à la formation avant d'utiliser ce produit au travail.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Wütop WRD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
14.0	17.06.2024	10797220-00014	Date de la première version publiée: 05.08.2010

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317
Carc. 2	H351
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373

### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR